

Procès-verbal n°4 du Bureau

Réunion du :	Lundi 08 Mai 2023
À :	10h00 – Réunion téléphonique
Présidence :	M. Francis ANJOLRAS
Présents :	Mme Audrey FIRMIN MM. Fernand D'ANNA, Damien JURADO, Jean-Marie ROUFFIAC.
Assistent :	

Conformément à l'article 11.3.3 du Règlement Intérieur de la Ligue, les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification et de leur homologation par le Comité de Direction du District, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

FUSIONS/ENTENTES des clubs

Pris connaissance des dossiers et conformément à l'article 39 des règlements généraux de la FFF, **les membres du bureau donnent un avis favorable** aux projets de fusion présentés suivants :

- 551488-STADE BEUCAIROIS 30 et 581430-ESPOIR F. C. BEUCAIROIS. Fusion par absorption.
 - o **Club Absorbant 551488-STADE BEUCAIROIS 30**
- 580584 CALVISSON F. C. et 551501-A.S. DE LA VAUNAGE. Fusion par absorption.
 - o **Club Absorbant-580584 CALVISSON F. C.**

Et transmettent l'ensemble des dossiers aux services de la Ligue de Football d'Occitanie pour poursuite du processus de fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,
Francis ANJOLRAS

Le Président

Francis ANJOLRAS
DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE PRÉSIDENT
F. ANJOLRAS

Le Secrétaire Général,
Damien JURADO


DISTRICT GARD-LOZÈRE DE FOOTBALL
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DAMIEN JURADO